

INFORMATIONS INSCRIPTIONS

ANNÉE 2026-2027

Date limite d'inscription en ligne :
Vendredi 25 septembre 2026

Dates à retenir 2026-2027	2
1/ Dossier d'inscription : mode d'emploi	3
2/ Estimez le coût de vos pratiques	4
Indications	4
Grille tarifaire pour les Villeurbannais-es	5
Grille tarifaire pour les non-Villeurbannais-es	6
3/ Informations générales et demandes fréquentes	8
Elève mineur-e :	8
Absences d'élèves :	8
Assurance responsabilité civile :	8
Non-présentation de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024 :	8
Disponibilité	9
Équivalence	9
Démission	9
4/Outils numériques pédagogiques	10
5/ Parcours Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (PPES) et 3e cycle diplômant	10
6/ Une école inclusive et solidaire	11
7/ Protection de vos données personnelles	12

Dates à retenir 2026-2027

SEMAINE DU 21 SEPTEMBRE	Tests de formation musicale pour les nouveaux et nouvelles élèves
SEMAINE DU 21 SEPTEMBRE	Début des cours d'instrument et Formation Musicale des dispositifs
SEMAINE DU 28 SEPTEMBRE	Début des cours de Formation Musicale (hors dispositifs), Ecriture, Analyse, Culture musicale et artistique, Harmonie Jazz et Arrangement jazz
 VENDREDI 2 OCTOBRE	Dernier délai pour l'annulation d'inscription sans frais
NOVEMBRE	Accès à la facture pour l'année 2026-2027 et début des prélèvements

1/ Dossier d'inscription : mode d'emploi

Pour vous inscrire en ligne, vous devez vous connecter à l'extranet Usagers du logiciel iMuse. Un mode d'emploi est disponible sur notre site web pour vous accompagner pas à pas.

1- Téléchargez et remplissez les fiches :

- ✓ La fiche « Modalités de paiement » avec le mandat de prélèvement SEPA rempli si vous choisissez le prélèvement automatique en huit fois
- ✓ La fiche « Informations et communications sur la vie de l'école »

Sur la plateforme, vous devez également télécharger et conserver des documents d'information.

2- Remplissez les différents champs du formulaire pour le responsable légal et chaque élève

- ✓ Vous devez obligatoirement remplir les rubriques surlignées en jaune.
- ✓ Chaque responsable légal dispose de son propre accès extranet.

3- Joignez obligatoirement :

- ✓ Une copie de justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de téléphone, d'électricité, d'eau, de gaz, quittance de loyer...)
En cas d'hébergement par une tierce personne, joignez un justificatif de domicile de moins de trois mois de l'hébergeant-e, une copie de sa pièce d'identité ainsi qu'une attestation sur l'honneur de cette dernière.
- ✓ La copie intégrale de l'avis d'imposition **2025 sur les revenus de 2024**, sur lequel figure l'élève. Si vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas rendre cet avis d'imposition, merci d'envoyer un mail à scolarite@enm-villeurbanne.fr
- ✓ Une attestation de responsabilité civile en cours de validité au nom de chaque élève inscrit-e
- ✓ Une photo (format identité) de chaque élève inscrit-e
La photo de l'élève sera utilisée pour traiter l'inscription avec le logiciel iMuse, destiné à la gestion des dossiers « Élève », ainsi que pour la création de la carte d'élève. En l'absence de photo fournie, la carte d'élève ne pourra être délivrée.
Cette carte est notamment requise pour emprunter des salles ou des livres à la médiathèque.
- ✓ UNIQUEMENT, si vous choisissez le prélèvement automatique : joindre un IBAN (anciennement RIB)

Cas particuliers : élèves en Danse, Rock et Musiques Actuelles Amplifiées

- ✓ Pour les élèves en Danse : un certificat médical (datant de moins de trois mois) de non-contre-indication à cette pratique est exigé. A défaut, l'élève n'aura pas l'autorisation d'assister au cours.
- ✓ Pour les élèves en Rock & Musiques actuelles amplifiées : un audiogramme est recommandé (prévention des risques auditifs)

2/ Estimez le coût de vos pratiques

Utilisez notre simulateur en ligne <https://www.tarifs.enm-villeurbanne.fr/>



Indications

Votre pratique à l'ENM, votre lieu de résidence, ainsi que votre **Revenu Fiscal de Référence (RFR) 2024** sur lequel l'élève (même majeur-e) apparaît à charge vous permettront de déterminer la ligne tarifaire qui vous concerne.

Votre pratique	Référez-vous à ...
Un cours d'éveil	→ La colonne Éveil
Un cursus instrumental ou vocal individuel ou semi-collectif (le tarif comprend les cours de culture et de pratiques collectives liés à cette pratique)	→ La colonne Tarif courant
Plusieurs cursus instrumentaux ou vocaux individuels	→ La colonne Tarif courant + la colonne Cumul (un cumul facturé par cursus supplémentaire)
Une ou deux pratiques collectives (ensembles, ateliers, chœurs, cours théoriques, danse)	→ La colonne Tarif pratiques collectives
Trois pratiques collectives et plus	→ La colonne Tarif Courant
Un contrat personnalisé avec soutien instrumental de moins d'une heure par mois	→ La colonne Tarif Pratiques Collectives
Un contrat personnalisé avec soutien instrumental de plus d'une heure par mois	→ La colonne Tarif Courant
Un cursus de 3 ^e cycle renforcé ou un Parcours Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (PPES)	→ La colonne Tarif Cycle renforcé ou PPES
Plusieurs cursus de 3 ^e cycle renforcé ou PPES	La colonne Tarif Cycle renforcé ou PPES + la colonne cumul (un cumul facturé par cursus supplémentaire)

Cas particuliers – Majoration et réduction :

- Pour les élèves **ayant 25 ans et plus** au 1^{er} septembre 2026, **une majoration de 10%** est appliquée sur l'ensemble des frais d'inscription ;
- Pour les élèves **résidant hors de la Métropole de Lyon** après le 2 octobre 2026, **une majoration de 30%** est appliquée sur l'ensemble des frais d'inscription ;
- Pour les Villeurbannais-es, si **2 membres du même foyer fiscal sont inscrit-es à l'ENM**, une **réduction de 10%** sera appliquée sur l'ensemble des frais d'inscription ;
- Pour les Villeurbannais-es, si **3 membres ou plus du même foyer fiscal sont inscrit-es à l'ENM**, une **réduction de 20%** sera appliquée sur l'ensemble des frais d'inscription.

Location d'instruments :

La location d'instrument est facturée par instrument. Référez-vous à la colonne Location pour connaître le tarif applicable à votre situation.

Le coût définitif sera déterminé par nos services. N'hésitez pas à contacter le service scolarité pour toute question relative aux tarifs.

Grille tarifaire pour les Villeurbannais-es

Le Revenu Fiscal de Référence (RFR) indiqué sur votre avis d'imposition **2025 sur les revenus 2024** (ou celui de vos parents si vous y figurez à charge) vous permet de déterminer la ligne tarifaire qui vous concerne dans le tableau ci-après.

RFR mini (en €)	RFR maxi (en €)	Tarif Eveil	Tarif Courant	Tarif Pratiques Collectives	Tarif 3 ^e Cycle diplômant / PPES	Cumul	Location
0 €	2 500 €	72 €	72 €	72 €	859 €	36 €	22 €
2 501 €	5 000 €	72 €	72 €	72 €	859 €	36 €	22 €
5 001 €	7 500 €	72 €	72 €	72 €	859 €	36 €	22 €
7 501 €	10 000 €	72 €	72 €	72 €	859 €	36 €	22 €
10 001 €	12 500 €	72 €	72 €	72 €	859 €	36 €	22 €
12 501 €	15 000 €	72 €	72 €	72 €	859 €	36 €	22 €
15 001 €	17 500 €	72 €	133 €	72 €	859 €	68 €	40 €
17 501 €	20 000 €	72 €	197 €	91 €	859 €	98 €	60 €
20 001 €	22 500 €	72 €	261 €	119 €	868 €	130 €	78 €
22 501 €	25 000 €	72 €	322 €	149 €	868 €	162 €	97 €
25 001 €	27 500 €	72 €	386 €	177 €	868 €	192 €	115 €
27 501 €	30 000 €	84 €	449 €	206 €	868 €	225 €	134 €
30 001 €	32 500 €	98 €	510 €	235 €	868 €	256 €	153 €
32 501 €	35 000 €	109 €	574 €	265 €	868 €	287 €	173 €
35 001 €	37 500 €	122 €	637 €	293 €	868 €	318 €	191 €
37 501 €	40 000 €	133 €	700 €	322 €	868 €	350 €	209 €
40 001 €	42 500 €	144 €	763 €	351 €	868 €	382 €	228 €
42 501 €	45 000 €	157 €	825 €	379 €	868 €	413 €	248 €
45 001 €	47 500 €	161 €	839 €	386 €	888 €	419 €	252 €
47 501 €	50 000 €	163 €	853 €	393 €	909 €	427 €	256 €
50 001 €	52 500 €	169 €	884 €	406 €	949 €	444 €	263 €
52 501 €	55 000 €	170 €	897 €	414 €	971 €	451 €	270 €
55 001 €	57 500 €	173 €	913 €	419 €	992 €	457 €	274 €
57 501 €	60 000 €	176 €	928 €	426 €	1 015 €	463 €	279 €
60 001 €	62 500 €	179 €	942 €	434 €	1 035 €	470 €	283 €
62 501 €	65 000 €	181 €	956 €	440 €	1 057 €	478 €	287 €
65 001 €	67 500 €	184 €	970 €	447 €	1 080 €	485 €	291 €
67 501 €	70 000 €	187 €	985 €	453 €	1 101 €	491 €	296 €
70 001 €	72 500 €	190 €	999 €	460 €	1 123 €	499 €	300 €
72 501 €	75 000 €	192 €	1 015 €	466 €	1 144 €	506 €	305 €
75 001 €	77 500 €	196 €	1 027 €	473 €	1 167 €	514 €	309 €
77 501 €	80 000 €	198 €	1 041 €	479 €	1 188 €	520 €	313 €
80 001 €	82 500 €	201 €	1 056 €	486 €	1 210 €	527 €	317 €
82 501 €	85 000 €	204 €	1 070 €	491 €	1 231 €	536 €	321 €
85 001 €	87 500 €	206 €	1 085 €	499 €	1 251 €	543 €	325 €
87 501 €	90 000 €	209 €	1 098 €	506 €	1 275 €	550 €	330 €
90 001 €	92 500 €	212 €	1 114 €	511 €	1 297 €	557 €	334 €
92 501 €	95 000 €	215 €	1 128 €	519 €	1 317 €	564 €	340 €
95 001 €	97 500 €	216 €	1 142 €	524 €	1 340 €	571 €	344 €
97 501 €	100 000 €	219 €	1 157 €	533 €	1 361 €	578 €	348 €
100 001 €	102 500 €	221 €	1 171 €	540 €	1 383 €	586 €	352 €
102 501 €	105 000 €	225 €	1 186 €	547 €	1 404 €	593 €	356 €

105 001 €	107 500 €	228 €	1 200 €	554 €	1 424 €	600 €	361 €
107 501 €	110 000 €	231 €	1 214 €	561 €	1 445 €	608 €	365 €
110 001 €	112 500 €	234 €	1 229 €	569 €	1 466 €	615 €	369 €
112 501 €	115 000 €	237 €	1 243 €	576 €	1 486 €	622 €	373 €
115 001 €	117 500 €	240 €	1 258 €	583 €	1 507 €	629 €	377 €
117 501 €	120 000 €	243 €	1 272 €	590 €	1 527 €	637 €	381 €
120 001 €	130 000 €	246 €	1 286 €	597 €	1 548 €	644 €	385 €
130 001 €	140 000 €	252 €	1 316 €	611 €	1 588 €	658 €	393 €
140 001 €	150 000 €	255 €	1 331 €	618 €	1 608 €	665 €	397 €
150 001 €	160 000 €	258 €	1 346 €	625 €	1 628 €	672 €	401 €
160 001 €	170 000 €	261 €	1 361 €	632 €	1 648 €	679 €	405 €
170 001 €	180 000 €	264 €	1 376 €	639 €	1 668 €	686 €	409 €
180 001 €	190 000 €	267 €	1 391 €	646 €	1 688 €	693 €	413 €
200 001 €	Et plus	270 €	1 406 €	653 €	1 708 €	700 €	417 €

Grille tarifaire pour les non-Villeurbannais-es

Le Revenu Fiscal de Référence (RFR) indiqué sur votre avis d'imposition **2025 sur les revenus 2024** (ou celui de vos parents si vous y figurez à charge) vous permet de déterminer la ligne tarifaire qui vous concerne dans le tableau ci-après.

RFR Mini (en €)	RFR Maxi (en €)	Tarif courant	Tarif Pratiques Collectives	Tarif 3^e cycle diplômant / PPES	Cumul	Location
0 €	2 500 €	72 €	72 €	917 €	36 €	22 €
2 501 €	5 000 €	147 €	72 €	917 €	74 €	45 €
5 001 €	7 500 €	222 €	102 €	917 €	111 €	68 €
7 501 €	10 000 €	299 €	137 €	917 €	150 €	91 €
10 001 €	12 500 €	376 €	173 €	917 €	187 €	111 €
12 501 €	15 000 €	486 €	224 €	917 €	244 €	146 €
15 001 €	17 500 €	596 €	275 €	917 €	298 €	179 €
17 501 €	20 000 €	620 €	284 €	917 €	310 €	186 €
20 001 €	22 500 €	649 €	298 €	925 €	323 €	196 €
22 501 €	25 000 €	672 €	308 €	925 €	336 €	201 €
25 001 €	27 500 €	694 €	319 €	925 €	348 €	208 €
27 501 €	30 000 €	718 €	329 €	925 €	359 €	214 €
30 001 €	32 500 €	746 €	343 €	925 €	373 €	222 €
32 501 €	35 000 €	772 €	355 €	925 €	386 €	232 €
35 001 €	37 500 €	799 €	368 €	925 €	400 €	241 €
37 501 €	40 000 €	826 €	381 €	925 €	413 €	248 €
40 001 €	42 500 €	854 €	393 €	925 €	427 €	256 €
42 501 €	45 000 €	881 €	405 €	925 €	440 €	265 €
45 001 €	47 500 €	906 €	416 €	952 €	453 €	272 €
47 501 €	50 000 €	929 €	427 €	976 €	466 €	279 €
50 001 €	52 500 €	971 €	448 €	1 021 €	486 €	291 €
52 501 €	55 000 €	996 €	459 €	1 046 €	499 €	298 €
55 001 €	57 500 €	1 022 €	470 €	1 072 €	510 €	306 €
57 501 €	60 000 €	1 046 €	482 €	1 098 €	523 €	314 €
60 001 €	62 500 €	1 070 €	491 €	1 124 €	536 €	321 €
62 501 €	65 000 €	1 094 €	503 €	1 148 €	549 €	328 €
65 001 €	67 500 €	1 120 €	515 €	1 175 €	560 €	335 €

67 501 €	70 000 €	1 143 €	526 €	1 201 €	573 €	344 €
70 001 €	72 500 €	1 168 €	539 €	1 228 €	584 €	351 €
72 501 €	75 000 €	1 193 €	550 €	1 252 €	597 €	358 €
75 001 €	77 500 €	1 217 €	560 €	1 280 €	608 €	365 €
77 501 €	80 000 €	1 242 €	571 €	1 306 €	621 €	373 €
80 001 €	82 500 €	1 266 €	582 €	1 331 €	633 €	381 €
82 501 €	85 000 €	1 290 €	594 €	1 355 €	646 €	388 €
85 001 €	87 500 €	1 315 €	606 €	1 383 €	658 €	395 €
87 501 €	90 000 €	1 340 €	616 €	1 409 €	671 €	402 €
90 001 €	92 500 €	1 366 €	628 €	1 434 €	682 €	410 €
92 501 €	95 000 €	1 389 €	640 €	1 458 €	695 €	416 €
95 001 €	97 500 €	1 415 €	661 €	1 486 €	707 €	423 €
97 501 €	100 000 €	1 440 €	673 €	1 512 €	719 €	431 €
100 001 €	102 500	1 463 €	682 €	1 537 €	732 €	439 €
102 501 €	105 000 €	1 487 €	694 €	1 561 €	745 €	447 €
105 001 €	107 500 €	1 512 €	707 €	1 586 €	757 €	455 €
107 501 €	110 000 €	1 537 €	719 €	1 611 €	769 €	463 €
110 001 €	112 500 €	1 561 €	731 €	1 636 €	782 €	472 €
112 501 €	115 000 €	1 586 €	744 €	1 660 €	794 €	480 €
115 001 €	117 500 €	1 611 €	756 €	1 685 €	806 €	488 €
117 501 €	120 000 €	1 636 €	768 €	1 710 €	819 €	496 €
120 001	130 000 €	1 660 €	781 €	1 735 €	831 €	505 €
130 001 €	140 000 €	1 685 €	793 €	1 760 €	844 €	513 €
140 001 €	150 000 €	1 710 €	805 €	1 785 €	857 €	521 €
150 001 €	160 000 €	1 735 €	817 €	1 810 €	870 €	529 €
160 001 €	170 000 €	1 760 €	829 €	1 835 €	883 €	537 €
170 001 €	180 000 €	1 785 €	841 €	1 860 €	896 €	545 €
180 001 €	190 000 €	1 810 €	853 €	1 885 €	909 €	553 €
200 001 €	Et plus	1 835 €	865 €	1 910 €	922 €	561 €

3/ Informations générales et demandes fréquentes

Elève mineur·e :

L'ENM est responsable des élèves régulièrement inscrit·es dans l'établissement uniquement pendant les heures de cours de l'élève fixées par l'emploi du temps. Les parents, ou responsables légaux, demeurent donc seul·es responsables de leur enfant mineur·e en dehors de leur prise en charge effective par leur enseignant·e.

A ce titre, il appartient aux parents ou responsables légaux de vérifier la présence effective de l'enseignant·e avant de laisser leur enfant à l'ENM et d'organiser la prise en charge de l'enfant à la fin des cours ou entre chaque cours. La responsabilité de l'école ne saurait être engagée en cas de sortie de l'élève, entre deux cours, en dehors des bâtiments.

Absences d'élèves :

En cas d'absence inopinée, les enseignant·es doivent être prévenu·es directement selon le mode de communication convenu dès la rentrée. A défaut, les parents d'élèves mineur·es recevront un mail signalant l'absence de leur enfant dans les 24h. Un nombre trop important d'absences, justifiées ou non, pourra entraîner la suspension temporaire ou l'interruption définitive de la scolarité de l'élève, sur avis pédagogique.

Assurance responsabilité civile :

Les élèves ou leurs représentants légaux doivent souscrire une assurance couvrant leurs propres biens ainsi que les risques corporels les concernant dans le cadre des activités de l'ENM.

L'établissement et son personnel ne peuvent être tenus responsables :

- d'accidents survenus à l'intérieur de l'équipement ou lors d'activités pédagogiques organisées hors de ses bâtiments que si la cause peut leur en être imputée ;
- de vols ou dégradations de vêtements et biens personnels dans l'enceinte de l'Ecole.

La garantie responsabilité civile est comprise dans la plupart des contrats d'assurance multirisque habitation, liés à la résidence principale ou à la location d'un logement.

Non-présentation de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024 :

Vous ne pouvez ou ne souhaitez pas remettre une copie complète de votre avis d'imposition (document fourni par les **services fiscaux français**) faisant apparaître votre Revenu Fiscal de Référence.

Merci d'écrire à scolarite@enm-villeurbanne.fr afin que votre situation soit examinée **sans quoi votre inscription ne sera pas prise en compte.**

Disponibilité

Pour toute demande de disponibilité (congé) concernant une ou plusieurs disciplines :

- Retirez un **formulaire de Demande de disponibilité** à la Scolarité ou téléchargez-le sur le site web de l'ENM rubrique *Devenir élève/ Documents à télécharger*

<https://www.enm-villeurbanne.fr/devenir-eleve/documents-a-telecharger/>

- Complétez et faites signer le document par les enseignant-es concerné-es
- Joignez-le à votre dossier de réinscription

Une seule année de disponibilité peut être accordée sur la totalité du cursus.

Important : pour qu'une demande de disponibilité entraîne une révision voire une annulation des frais de scolarité, celle-ci doit être demandée pour l'année scolaire entière et nous être remise, complétée et signée par les personnes concernées pour chaque discipline le **vendredi 2 octobre 2026** au plus tard. A défaut, les frais d'inscription pour l'année entamée restent dûs pour l'année entière.

Équivalence

Si vous souhaitez faire une demande d'équivalence, formulez votre demande par écrit, accompagnée des pièces justificatives nécessaires, à l'attention de votre enseignant-e référent-e ou du/de la coordinateur.rice de département.

Démission

Si vous souhaitez finalement annuler votre inscription, envoyez un mail à scolarite@enm-villeurbanne.fr.

Une démission doit obligatoirement être signalée par écrit au service scolarité pour être prise en compte.

Jusqu'au 2 octobre 2026 :

Vous avez la possibilité d'annuler sans frais votre réinscription.

Après le 2 octobre 2026 :

Les frais d'inscription pour l'année entamée restent entièrement dus.

Le remboursement des frais d'inscription pourra toutefois être accordé **sous réserve de justifier** de se trouver dans l'une des situations suivantes :

- Maladie
- Modification de la situation professionnelle : mutation, perte d'emploi, incompatibilité d'horaires avec l'activité à l'ENM...
- Modification de la structure familiale : décès, divorce...

Après le 2 octobre 2026 :

Toute démission dans une ou plusieurs disciplines doit impérativement faire l'objet d'un courrier adressé à la Scolarité.

4/Outils numériques pédagogiques

Désormais, les élèves inscrit-es à l'ENM de Villeurbanne bénéficient automatiquement d'un compte sur [Laclasse.com](https://laclasse.com).

Il s'agit d'un Environnement Numérique de Travail ou ENT, développé par la Métropole de Lyon, qui permet d'améliorer la communication au sein de l'établissement, et de faciliter l'enseignement grâce à des services pédagogiques numériques. Pour les élèves mineurs, « laclasse.com » permet aux parents de disposer d'un compte pour suivre le parcours de leur enfant.

A l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe, les élèves auront accès à de nombreuses fonctionnalités qui permettent de retrouver des ressources pédagogiques déposées dans un espace sécurisé. Les ressources pédagogiques peuvent être internes à la plateforme (contenu produit par les enseignant-es de l'ENM), ou des liens vers des ressources externes.

Les élèves ont accès au contenu des cours dans lesquels ils ou elles sont inscrit-es, mais pas au reste des contenus. Ils peuvent communiquer par messagerie avec leurs enseignant-es, et les élèves des cours dans lesquels ils ou elles sont inscrit-es.

Pour les élèves mineur-es, un compte parent est créé. Le compte parent ne permet pas de voir les contenus pédagogiques, sa principale fonction est de permettre aux parents et aux enseignant-es de communiquer par une messagerie sécurisée.

Le fonctionnement de « laclasse.com » nécessite l'export de certaines données fournies lors votre inscription : état civil, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone, et cours suivis à l'ENM de Villeurbanne. « Laclasse.com » respecte la réglementation européenne (RGPD) concernant les données personnelles.

5/ Parcours Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (PPES) et 3e cycle diplômant

Vous serez en 3^e cycle diplômant en 2026-2027

Votre statut

Les élèves de 3^e cycle diplômant bénéficient du statut d'élève (tarifs réduits, emprunts de documents à la Médiathèque, ou de salle de l'école, sur présentation de la carte d'élève).

Aides sociales

Des bourses d'étude sur critères sociaux et sur critère d'âge peuvent être octroyées par le Ministère de la Culture. Les dossiers de demande seront envoyés aux élèves concerné-es dans le courant du 1^{er} trimestre 2026. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Scolarité.

Vous serez en Parcours Préparatoire à l'Enseignement Supérieur en 2026-2027

Votre statut

Les élèves inscrit-es en Parcours Préparatoire à l'Enseignement Supérieur bénéficient du statut étudiant.

Aides sociales

Le statut étudiant confère un certain nombre d'avantages, notamment la possibilité de faire une demande de bourse au CROUS (bourse sur critères sociaux et critère d'âge). Le dossier social étudiant est à remplir sur le site du CROUS de Lyon (<https://www.crous-lyon.fr/bourses/constituer-son-dossier/>). **Si vous avez reçu une notification conditionnelle, merci de nous informer afin que nous puissions valider votre inscription auprès du CROUS.**

6/ Une école inclusive et solidaire

L'Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique de Villeurbanne s'inscrit dans la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (n° 2005-102 du 11 février 2005).

L'objectif et le souhait de l'établissement est de développer et d'améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap en mettant si besoin en place les compensations favorisant l'inclusion et la mixité dans la pratique de la musique, de la danse et du théâtre.

Pour permettre cet accueil dans les meilleures conditions possibles dès le début du parcours de l'élève, nous vous proposons si votre enfant a des besoins particuliers (difficultés à réaliser des tâches de la vie courante, à se déplacer, à travailler, à échanger en groupe, si votre enfant, dans le cadre scolaire, est accompagné-e par une AESH ou si il ou elle a des problèmes de santé nécessitant un accompagnement individualisé (PAI,...)) de rencontrer la référente handicap afin de construire ensemble les éventuels aménagements nécessaires au bon déroulement des activités dans l'établissement.

Merci de prendre contact avec **Sylvie Cointet, référente handicap sur l'établissement** :
coordinationterritoriale@enm-villeurbanne.fr 07 87 15 69 79

Les données à caractère personnel, médicales ou de santé qui peuvent être collectées lors de cet accompagnement sont confidentielles. Elles sont recueillies avec l'accord des personnes concernées et de leurs responsables légaux. L'établissement s'engage pour la protection des données personnelles, dès leur collecte et tout au long de leur traitement, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au règlement général sur la protection des données (RGPD - UE) 2016/679 du 27/04/2016.

7/ Protection de vos données personnelles

Pour permettre la gestion de votre inscription, les différents formulaires à compléter sont informatisés et traités par l'Ecole nationale de Musique de Villeurbanne (ENM). Ils ont pour base légale la mission d'intérêt public. Les données personnelles recueillies sont destinées à l'usage exclusif du personnel de l'établissement et sont conservées le temps de votre inscription. Dans nos formulaires de collecte, certaines données sont obligatoires et marquées d'un astérisque*. Toute fausse déclaration ou omission, peut entraîner, outre des sanctions pénales, la nullité de ladite inscription. L'ENM s'engage à ce que la collecte et le traitement de données à caractère personnel soient conformes à la réglementation en matière de données à caractère personnel et notamment au Règlement général sur la protection des données (RGPD) n°2016-679 du 27/04/2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les titulaires des données collectées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation de traitement de celles-ci. Ces titulaires peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant, toutefois cette opposition peut entraîner l'impossibilité pour l'élève de suivre les cours auxquels il ou elle est inscrit-e, et de gérer son dossier.

Pour exercer ses droits, chaque titulaire peut contacter le Service scolarité de l'ENM ou notre Déléguée à la protection des données à l'adresse suivante :

ENM de Villeurbanne, Déléguée à la protection des données, 46 cours de la République 69100 Villeurbanne

ou par e-mail : dpd@mairie-villeurbanne.fr.

En cas de réclamation, il ou elle peut aussi saisir l'autorité de contrôle compétente, la CNIL.

L'ENM s'engage à assurer la sécurité des données collectées en mettant en place une protection des données renforcée, par l'utilisation de moyens de sécurisation physiques et logiques afin d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés.